


Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012
Publication : 21/06/2012

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Le Chef de Service


Nathalie MAILLOT

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE 2012 00270 DESI
Du
30 MAI 2012

**portant fixation du prix de journée 2012
du Service d'Accueil Familial annexé à la Maison d'Enfants « La Nichée » à
ALGOLSHEIM**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 314-1 et suivants et R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** le rapport CG-2011-5-4-2 approuvé en séance du 8 décembre 2011 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2012 ;
- VU** les propositions de l'établissement ;
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 17 décembre 2004 concernant les modalités de financement des maisons d'enfants à caractère social ;
- VU** la convention relative au fonctionnement des maisons d'enfants à caractère social financées par dotation globalisée en date du 20 janvier 2005 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2012, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service d'Accueil Familial annexé à la Maison d'Enfants « La Nichée » à ALGOSLHEIM sont autorisées comme suit :

Groupe I	50 870,00 €
Groupe II	543 678,94 €
Groupe III	5 603,53 €
Total des dépenses	600 152,47 €
Recettes	
Groupe I	585 947,64 €
Groupe II	
Groupe III	
Total des recettes	585 947,64 €
Reprise de résultat antérieur	14 204,83 €

ARTICLE 2 :

Le Prix de Journée applicable au Service d'Accueil Familial annexé à la Maison d'Enfants « La Nichée » à ALGOSLHEIM est fixé à compter du **1^{er} juin 2012** à :

117,28 €

*Réservation Accueil Familial : 108,93 €
Indemnité d'attente : 2,8 x SMIC horaire/jour*

ARTICLE 3 :

Les prix de journée applicables au 1^{er} juin 2012 incluent le rattrapage de l'application du 1^{er} janvier au 31 mai 2012 des prix de journée 2011 encore en vigueur dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs.

ARTICLE 4 :

Dans l'attente de la notification des tarifs au titre de 2013, les prix de journée applicables à compter du **1^{er} janvier 2013** sont fixés à :

112,68 €

*Réservation Accueil Familial : 92,17 €
Indemnité d'attente : 2,8 x SMIC horaire/jour*

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOCHOY